



**CAHIER DES CHARGES
RELATIF A LA SELECTION
D'UN FOURNISSEUR SPECIALISE POUR
L'INTEGRATION D'UN SYSTEME DE DETECTION
DE SIMILARITE DANS LE PORTAIL NATIONAL DE
SIGNALEMENT DES THESEES (PNST)**



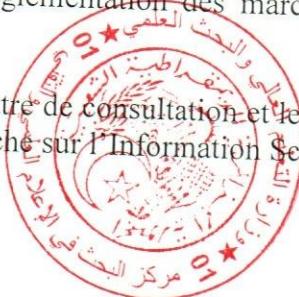
PREAMBULE

Le présent cahier des charges a pour objet la sélection, par le Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique, d'un fournisseur spécialisé pour l'intégration d'une solution de détection de similarité dans le Portail National de Signalement des Thèses (PNST). Cette solution doit permettre d'identifier les contenus dupliqués ou fortement inspirés d'autres sources sans attribution appropriée afin de garantir l'intégrité académique, la qualité des travaux universitaires et le respect de la propriété intellectuelle.

Aussi bien la lettre de consultation que l'ensemble de la procédure de désignation du fournisseur obéissent aux dispositions des textes légaux en vigueur notamment :

- Loi N°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics,
- Décret présidentiel N°15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les deux documents précités (la lettre de consultation et le cahier des charges) ont été diffusés sur le site web du Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique (CERIST).



I. Informations générales concernant l'établissement

1. Présentation de l'établissement

Crééen 1985 par décret N° 85-56 daté du 16 mars 1985, le Centre de Recherche sur l'Information Scientifique et Technique, communément appelé CERIST, est un organisme étatique à vocation intersectorielle. Sa principale mission est de mener des activités de recherche ayant pour objectif la mise en place et le développement d'un système national d'information scientifique et technique.

En 2003, le CERIST devient Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS).

Le CERIST est organisé en : quatre (4) unités de recherche, cinq (5) divisions de recherche, quatre (4) départements techniques, trois (3) services communs et trois (3) services administratifs, placés sous la direction d'un Directeur, appuyé par un Directeur Adjoint et une Secrétaire Générale.

Ses missions ont été élargies notamment aux activités suivantes :

- Mener toute activité de recherche relative à la création, la mise en place et le développement du système national d'information scientifique et technique,
- Promouvoir la recherche dans les domaines des sciences et des technologies de l'information et de la communication et de participer à leur développement,
- Contribuer à la coordination et à la mise en œuvre des programmes nationaux d'information scientifique et technique dans un cadre concerté et en liaison avec les secteurs concernés,
- Contribuer à l'édification et à la promotion de la société de l'information par la mise en place et le développement de réseaux sectoriels d'information thématiques notamment le réseau académique et de recherche, et d'assurer la connexion avec les réseaux similaires à l'étranger ainsi que par le développement et la généralisation des techniques d'information et de communication dans les activités d'enseignement supérieur,
- Participer à la modernisation du système documentaire universitaire national par la mise en place notamment de bibliothèques virtuelles,
- Réunir les éléments nécessaires à la constitution de bases de données nationales dans les domaines des sciences et de la technologie et en assurer la diffusion,
- Promouvoir la recherche en matière de sécurité de l'information et des réseaux.



Le CERIST est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il est soumis depuis 2011 aux dispositions du décret exécutif n°11-396 du 28 DhouEl Hidja 1432 correspondant au 24 novembre 2011 fixant le statut-type de l'établissement public à caractère scientifique et technologique.

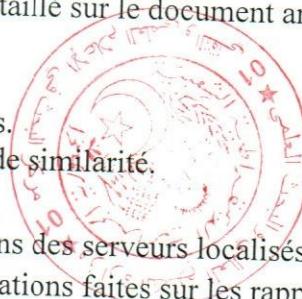
2. Présentation de la plateforme PNST

PNST est un Portail National de Signalement des Thèses algériennes développée et gérée par le CERIST. Le PNST est un portail qui prend en charge l'ensemble du processus des thèses de l'inscription des sujets de recherche jusqu'au dépôt d'une copie de la thèse finale en passant par la validation des sujets par le conseil scientifique de l'établissement, l'évaluation de la thèse et sa soutenance. Le portail regroupe l'ensemble des sujets en cours, les thèses soutenues qui sont de l'ordre de 173 000 et des thèses déposées dans le portail et accessibles en ligne via le lien suivant <https://www.pnst.cerist.dz> qui sont de l'ordre de 93 000 copies. La moyenne de thèses soutenues au niveau national est de l'ordre de 4000 thèses/an.

II. Caractéristiques techniques de la solution attendue

Afin de pouvoir réduire le taux de similarité dans les manuscrits de thèses soumis par les doctorants de l'ensemble des établissements académiques algériens en vue de leurs soutenances de thèses, le MESRS souhaite intégrer dans le PNST une solution en ligne de calcul de taux de similarité. Cette solution doit permettre:

1. Analyse et calcul automatique de similarité dans les thèses en langues : Arabe, Français, Anglais, Italien, Allemand, Russe et Espagnol.
2. La comparaison du document à analyser avec les documents disponibles dans des bases de données internes, des bases de données académiques et sur INTERNET.
3. La détection de l'auto-plagiat et de paraphrases :
 - Similarité inter linguistique,
 - Analyse du sens et du style.
4. La distinction entre citations et copies.
5. Support des formats de fichiers : doc, docx, pdf, odt, txt, htm, html, ppt, pptx, rtf.
6. Analyse et calcul de similarité dans les images non encodées et extraction du texte contenu dans ces images.
7. Nombre de comptes est de 150.
8. La gestion des utilisateurs (création, mises à jour et suppression, suspension de comptes) ainsi que leurs rôles et leur hiérarchisation.
9. Nombre de documents à analyser est d'environ 10 000 par an
10. La fourniture d'un rapport de similarité détaillé sur le document analysé exprimant :
 - le score global de similarité,
 - les sources identifiées,
 - le surlignage des passages identiques.
11. Permettre le réglage du seuil de détection de similarité.
12. Une interface web intuitive et multilingue.
13. Confidentialité et stockage des données dans des serveurs localisés en Algérie.
14. Tracer et analyser l'historique des manipulations faites sur les rapports de similarités.



15. Compatibilité et possibilité d'intégration avancée avec la plateforme PNST.
16. Développement de fonctionnalités sur mesure pour répondre aux besoins particuliers liés à l'intégration avec l'ASJP.
17. Assistance et support technique gratuit par téléphone pour le gestionnaire et par helpdesk (tickets) pour le reste.
18. Capacité à fournir un support technique téléphonique et sur site pour assister l'équipe PNST.
19. Fourniture de documentation (guide de l'utilisateur, tutoriaux et vidéo).
20. La mise à jour régulière du logiciel.

II.1 Critères de Performance

La solution doit assurer :

- Une analyse rapide (temps inférieur à 5 min/document).
- Un très faible taux de faux positifs.

III. Les critères de sélection

La sélection se fera selon les critères suivants :

- Références et expérience du soumissionnaire,
- Qualité du support technique,
- Conformité aux exigences,
- Coût global de la solution.



IV. Conditions et critères de soumission

La présente consultation est ouverte aux éditeurs nationaux de logiciels de calcul desimilarités ainsi qu'aux éditeurs étrangers disposant d'un représentant officiel en Algérie.

Tout soumissionnaire doit s'engager à garantir la confidentialité des données et à assurer leur stockage exclusif sur des serveurs situés en Algérie.

1. Obligations du soumissionnaire

Lors de l'établissement de leur offre, les soumissionnaires doivent tenir compte en particulier des dispositions suivantes :

1.1- Obligation des moyens

Le fournisseur effectuera son travail avec diligence, dans les règles de l'art et s'engage à déployer les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation et la mise en place de la solution attendue par le CERIST.

1.2- Respect des échéances

Le soumissionnaire s'engage à respecter le plan de travail détaillé qu'il a soumis, en veillant à respecter les délais auxquels il s'est engagé. Ce plan de travail devra inclure une phase de tests et de validation de la solution proposée, à la charge du soumissionnaire, et cette phase ne

devra pas excéder une durée d'un (01) mois. Cette période doit permettre de garantir la conformité de la solution aux exigences spécifiées.

1.3-Prix et conditions de paiement

1.3.1- Prix

Le fournisseur doit présenter dans son offre un tableau détaillé des coûts relatifs à la licence, la maintenance, la formation et tous autres frais faisant partie de l'offre globale.

Les prix sont fermes et non révisables durant toute la durée du contrat.

1.3.2- Modalités de paiement

Le règlement des dus s'effectue sur présentation de factures et après constat du service fait.

